

# PROCEDURE

## DECLARATION D'ACTIVITES POUR PERSONNES MORALES

Pièces à fournir au Guichet unique :

➤ **STATUTS (notariés ou sous seing privé)**

**Sociétés de personnes (S.A.R.L ; S.A.R.L.U ; SNC ; SCS ; SP) :**

- quatre (04) copies de la carte nationale d'identité ; passeport ou tout document administratif justifiant l'identité du gérant (Une copie en couleur) ;
- quatre (04) copies de la carte de résident ou du visa long séjour pour les étrangers hors CEMAC (Une copie en couleur) ;
- quatre (04) copies certifiées conforme des statuts ;
- quatre (04) exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, ou de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital ;
- deux (02) extraits de casier judiciaire du gérant ;
- deux (02) copies de titre de propriété ou du contrat de bail enregistré aux impôts (Une copie en couleur) ;
- deux (02) photos de format d'identité.

➤ **G.I.E (Groupement d'Intérêt Economique)**

- quatre (04) copie de la carte nationale d'identité ; passeport ou tout document administratif justifiant l'identité du gérant ;
- quatre (04) copies de la carte de résident ou du visa long séjour pour les étrangers hors CEMAC ;
- quatre (04) copies certifiées conforme du contrat ;
- quatre (04) exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, ou de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital ;
- deux (02) extraits de casier judiciaire du gérant ;
- deux(02) copies de titre de propriété ou du contrat de bail enregistré aux impôts (Une copie en couleur)
- deux (02) photos de format d'identité

➤ **Société de capitaux (S.A ; SAU ; SAS).**

- quatre (04) copies de la carte nationale d'identité ; passeport ou tout document administratif justifiant l'identité du gérant ;
- quatre (04) copies de la carte de résident ou du visa long séjour pour les étrangers hors CEMAC
- quatre (04) copies certifiées conforme des statuts ;
- quatre (04) exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, ou de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital ;
- deux (02) extraits de casier judiciaire du gérant ;  
deux(02) copies de titre de propriété ou contrat de bail enregistré aux impôts (Une copie en couleur)
- quatre (04) exemplaires du procès- verbal de l'assemblée générale constitutif ;
- deux (02) photos de format d'identité

➤ **Tarifification**

❖ Paiement des frais réglementaires

- **S.A.R.L ; S.A.R.L.U ; SNC ; SCS ; SP ; GIE : 300.000 FCFA**
- **S.A ; SAU ; SAS : 500.000Fcfa**

**N.B** : Pour les professions et activités réglementées, il peut vous être exigé d'autres pièces que celles listées.

*La dénomination sociale doit être différente de l'identité requérant*